

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mai à 20h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 07 mai 2014.

Présents : M. Didier BALDY - M. Denis GRUBER - M. Bertrand AUBRY - Mme Karine SARTORI
M. Pierre MYTNIK - M. Franck CHEVALLIER - Mme Caroline PYDO - Mme Muriel DANDICOL – Mme Gisèle WALSER.

Absents excusés : Mme Aurore PREAUCHAT (pouvoir à M. Franck CHEVALLIER)
M. Bertrand Philippe (pouvoir à Bertrand AUBRY)

Secrétaire de séance : M. Denis GRUBER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter 5 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Prise en charge des frais de la carte de transport scolaire OPTILE
- Demande de subventions travaux assainissement et recherche de prêt
- Adhésion de deux nouvelles communes à la CCBN
- Nouveau contrat avec TEST INGENIERIE et demandes de subventions s'y rapportant
- Décision modificative budget assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajouts.

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

CHOIX DE L'ENTREPRISE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAU

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'analyse des offres réalisée par TEST INGENIERIE. Il signale que les offres avaient été ouvertes par l'équipe sortante du précédent Conseil Municipal. La procédure suivie était une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

7 plis ont été reçus avant la date limite de remise des offres. Les entreprises suivantes ont remises une offre :

- 1 RTP URBATIS,
- 2 AXEO,
- 3 LA LIMOUSINE en groupement avec VALENTIN,
- 4 PEPIN,
- 5 ALPHA TP,
- 6 EUROVIA,
- 7 SETA ENVIRONNEMENT.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'analyse des offres, précise que le coût prévisionnel des travaux arrêté par le Maître d'ouvrage est égal à 287 000 € H.T. et que les 7 offres reçues étaient suffisamment détaillées pour les travaux à réaliser. Certaines entreprises ont pris en compte l'aspect « travail en présence d'amiante » et que l'une d'entre elle a présenté une variante.

La comparaison de la meilleure offre de base avec la meilleure offre variante conduit au classement suivant : LA LIMOUSINE/VALENTIN TP VARIANTE d'un montant de 278 998.09 €

LA LIMOUSINE/VALENTIN TP BASE d'un montant de 307 198.40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DE RETENIR le groupement d'entreprises suivant :

La Limousine, 76 rue Viollet Le Duc, 94 214 LA VARENNE, et Valentin Environnement et TP, Chemin de Villeneuve, 94 210 ALFORTVILLE, représentées par M. Bruno SERVAZEIX pour le compte de La Limousine, mandataire du groupement, pour un montant hors taxe de 278 998,09€ ;

DESIGNATION DES DELEGUES CHAMBRE DES METIERS, CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES TRIBUNAUX PARITAIRES DES BAUX RURAUX

Le Conseil Municipal, procède à la désignation des délégués au sein des commissions Administratives chargées de la révision et de l'établissement des listes électorales des organismes ci-après:

☞ CHAMBRE DES METIERS : M. Denis GRUBER- Mme Gisèle WALSER

☞ CHAMBRE D'AGRICULTURE : Mme Karine SARTORI

☞ TRIBUNAUX PARITAIRES DES BAUX RURAUX : M. Bertrand AUBRY

AQUI'BRIE

Le Conseil Générale organise un trophé zéro phyto le 26 juin 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de participer et de s'inscrire au trophé le juin 2014 à Nangis.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE LA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE OPTILE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de renouveler la prise en charge des frais de dossier d'un montant de 12 € par élève, concernant la carte de transport scolaire OPTILE, pour tous les élèves de Fontains scolarisés dans les écoles de Nangis, pour la rentrée 2014/2015.

DEMANDE DE SUBVENTIONS ET DE PRET POUR TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Vu le choix du groupement d'entreprises La Limousine et Valentin Environnement et TP, pour un montant hors taxe de 278 998,09 €, concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'eau,

Vu la charge financière relative aux frais afférents à ces travaux, il convient de solliciter des subventions auprès de :

L'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 88 392 €, ainsi qu'une avance à taux zéro de 58 928 €,

Du Conseil Général de Seine et Marne à hauteur 32 295 €,

Du Conseil Régional Ile-de-France, montant non renseigné.

De solliciter auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général de Seine et Marne et du Conseil Régional Ile-de-France, une dérogation sans attendre la notification de la subvention, pour la réalisation de la période de préparation des travaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et à faire les démarches nécessaires pour l'obtention des aides financières.

D'autre part, vu le solde, d'un montant de 561 516 €, restant à charge de la commune :

AUTORISE Monsieur le Maire de faire les démarches de recherche de prêts auprès de divers organismes.

ADHESION DE 2 NOUVELLES COMMUNES A LA CCBN

Vu l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité.

Refuse le rattachement de la commune de La Chapelle Gauthier et d'Aubepierre à la CCBN demandé par la Communauté de Commune de la Brie Nangissienne.

NOUVEAU CONTRAT AVEC TEST INGENIERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un nouveau contrat devra être signé avec TEST INGENIERIE, au sujet de la mise en conformité des branchements des habitants de Fontains, pour la séparation des eaux pluviales et usées. 42 habitations sont concernées. Des conventions individuelles vont leur être proposées, ce qui leur permettra d'obtenir des subventions pour la réalisation des travaux de mise aux normes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Retient TEST INGENIERIE pour le suivi-animation des travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement en domaine privé.

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et à faire les démarches nécessaires pour l'obtention de subvention auprès de l'Agence de Eau Seine Normandie.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget d'assainissement de l'exercice 2014: Section d'investissement dépenses :

Chapitre 23, article 2315 (installations, matériel et outillage techniques) - 2 500€

Chapitre 20, article 203 (frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion) + 2 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la décision budgétaire modificative, comme proposée ci-dessus par Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

➤ A la demande de monsieur Bertrand AUBRY, madame Gisèle WALSER fait un point financier concernant l'ensemble des travaux d'assainissement.

➤ La pompe de relevage de la station d'épuration vient d'être remplacée.

Coût de l'intervention 2 626 € H.T.

➤ Le toboggan a été réparé gracieusement et va être réinstallé.

➤ Monsieur Gérard GLOUX souhaite être informé au sujet de terrain à acquérir pour la station d'épuration. Un échange vente/achat a déjà eu lieu, reste à acquérir la partie basse de la parcelle.

➤ La fête communale aura lieu le 28 juin avec un repas en soirée. Le 29 juin après-midi à partir de 15h, Animations sur la place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.

Le Maire,
Didier BALDY